

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2017

Sous la présidence de : Monsieur Henri CHANUT, Maire de la commune.

Date de la convocation au Conseil Municipal : 24 janvier 2017

ETAIENT PRESENTS : MM. CHANUT, CHARPENTIER, GARCIA, EGLOFFE, LAMBOTTE, SCHNEIDER, GUILLIN, GRANJON, DUBAS
Mmes GLESS, TREIBER, MEON, LANUEL, AGOSTINI, PREVOT, VERON, DIONNET, PELÉ, KRIER, MAISTRE, PANIS

ETAIT EXCUSE : M. RICHARD

PROCURATIONS : Mme DELALANDE à M. GUILLIN
Mme LECLERE à Mme AGOSTINI
Mme DASSENOY à Mme GLESS
M. DECLERCQ à M. CHANUT
Mme VIVIER à Mme PANIS

Secrétaire de séance : A l'unanimité, Madame Jacqueline DIONNET a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Approbation du compte-rendu de la séance du 12 décembre 2016 : pas d'observation.
Communication au Conseil Municipal d'une décision par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 : pas d'observation.

1°) Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'Investissement avant le vote du budget.

Dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2016, soit 1 500 958 €.

Les dépenses 2017 concernent :

Chapitre 21 :

- Nouveaux colombariums : 35 000 €
- Alarme intrusion à Saint-Exupéry : 3 000 €
- Maison de l'Amitié : 2 000 €
- Raccordement fibre aux Parapluies, à Saint-Exupéry, à Jean Lamour : 3 000 €
- Informatique à la médiathèque : 500 €
- Four traditionnel, four électrique, retrait de la friteuse non utilisée au socioculturel : 22 000 €
- Total : 65 500 €

Chapitre 23 :

- Rénovation du socio : 40 000 €

Ces crédits seront repris au budget 2017.

6 abstentions

Voté à la majorité des votants.

2°) Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Pour la mise en accessibilité du groupe scolaire Georges de la Tour et du Centre Technique. Le Conseil Municipal sollicite une subvention de 11 803 € soit 30 % du montant hors taxe de 39 343 €. La partie non subventionnée sera inscrite au budget 2017.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2017

Voté à l'unanimité.

3°) Demande de subvention – Festival de Théâtre 2017

Comme l'année passée, la commune sollicite une subvention de 2 200 € pour l'édition 2017 du festival de théâtre. A la demande de M. GRANJON, Frédéric EGLOFFE donne les précisions suivantes :

Le budget prévisionnel s'élève à 14 000 €. Il comprend toutes les dépenses : location de matériel, honoraires des troupes, heures supplémentaires du personnel municipal. Cette demande de subvention de 2 200 € au titre des « initiatives culturelles locales » répond au cahier des charges de la Région Grand Est. La partie restant à charge pour le budget de la commune serait de 5 000 €.

Rappel : En 2016, il y a eu 3 700 spectateurs, tout public (individuels, primaires, maternelles, collège). L'édition 2017 verra aussi la participation de la crèche.

Voté à l'unanimité.

4°) Dénomination de la salle du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la dénomination de la salle du conseil « salle René Bérend » en hommage à l'ancien maire et ancien vice-président du District Urbain de 1977 à 1995. Mme PANIS précise que cela fera un souvenir commun à quelques-uns.

5°) Charte liaison école – accueil périscolaire

Pascale Treiber présente la charte de liaison école-accueil périscolaire. Cette charte a été élaborée par les enseignants, le pôle jeunesse, la mairie et validée par le conseil des Maîtres de Georges de la Tour.

Pascale Treiber répond à une demande de Stéphane Guillin : « elle concerne l'école élémentaire car pour l'instant il n'y a pas de demande de la part des écoles maternelles ».

Voté à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce les dates des prochains conseils :

- Le 27 février 2017 : ordre du jour DOB
- Le 3 avril 2017 : ordre du jour Budget 2017

Fin du conseil.

La Secrétaire de Séance,
Jacqueline DIONNET

Le Maire,
Henri CHANUT

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2017

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL PAR DELIBERATION DU 14 AVRIL 2014
(Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ARTICLE L 2122-22-4° DU CGCT :
SIGNATURE DES MARCHES INFERIEURES A 206 000 € HT

DATE	N° de la décision	OBJET
23/01/2017	01/2017	Marché de fleurissement, produits phytosanitaires, engrais et terreaux dans le cadre du groupement de commandes des Villes de Seichamps, Tomblaine, Malzéville et Essey-lès-Nancy.

Délibération N° 01

Objet : Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'Investissement avant le vote du budget.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

Pour : 20

Contre :

Abstention : 6 (Mmes KRIER, MAISTRE, VIVIER, PANIS
MM. GRANJON, DUBAS).

Rapporteur : Henri CHANUT

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2016 ⇒ **1 500 958 €**
(Opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette »)

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Municipal :

✚ D'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2017

Chapitre	Objet	Montant
21	21316 – pose nouveaux columbariums	35 000 €
	2135 – Installations alarme intrusion	3 000 €
	2135 – Aménagements bâtiment MDA	2 000 €
	21533 – Raccordement Fibre	3 000 €
	2183 – Informatique médiathèque	500 €
	2188 – Matériels cuisine Socio	22 000 €
		65 500 €
23	2313 – Rénovation du Socio	40 000 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2017.

Adoptée à la majorité des votants.

POUR : 20

ABSTENTION : 6 (Mmes KRIER, MAISTRE, VIVIER, PANIS
MM. GRANJON, DUBAS).

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 02

Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

Pour : 26

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Henri CHANUT

La nature des investissements retenus pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux a été définie par la commission des élus, chargée d'examiner les catégories d'investissements susceptibles de bénéficier de subventions au titre de cette nouvelle dotation.

Pour la programmation 2017 de la DETR, les opérations de mise en accessibilité des ERP ont été définies dans les catégories éligibles.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2017

A ce titre, la Ville de Seichamps est concernée, dans le cadre de son autorisation de programme « Ad'AP », au titre de la programmation 2017 :

- **Travaux de Mise en accessibilité des bâtiments recevant du public**

Dans le cadre de son Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap), la Ville de Seichamps envisage pour l'exercice 2017 des travaux sur 2 ERP :

- le Groupe scolaire George de la Tour
- le Centre Technique Municipal

La norme PMR nécessite de remplacer certaines menuiseries extérieures (accès porte et portail) et de réaliser des cheminements et rampe d'accès.

Le coût de cette phase de travaux « 2017 » s'élèverait au total à 39 343 € H.T.

La ville de Seichamps présente ce projet pour lequel elle sollicite un financement à hauteur du maximum éligible soit 30 %.

Il est demandé au Conseil Municipal :

✚ De solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le dossier ci-dessous :

Priorité	Désignation des opérations d'investissement éligibles	Montant HT de l'opération	Taux subvention sollicité	Montant de la subvention
1	Travaux de mise en accessibilité des ERP	39 343 €	30 %	11 803 €

✚ De financer la partie non subventionnée

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 03

Objet : Demande de subvention – Festival de Théâtre 2017

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

Pour : 26

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Henri CHANUT

L'année passée, la Région Grand Est a bien voulu accompagner notre projet artistique d'organisation d'un festival de théâtre, marque de l'engagement culturel fort de notre territoire.

La mise en œuvre du projet « Le théâtre dans tous ses états » se déroulera du 3 au 12 mars 2017 au centre socio culturel de Seichamps.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2017

Le Festival de Théâtre organisé par la municipalité répond à différents enjeux à savoir garantir la diversité culturelle sur le territoire, traduire un dynamisme culturel, développer un véritable projet artistique de qualité et mettre en œuvre des actions spécifiques pour conquérir de nouveaux publics.

C'est pourquoi, après différents contacts auprès des services des partenaires financeurs, il en ressort que le Festival de Théâtre remplit les conditions d'éligibilité.

Cette année, la commune entend solliciter à nouveau ces partenaires à hauteur de :

- 2 200 € auprès de la Région Grand Est au titre des « initiatives culturelles locales ».

Il est demandé au Conseil Municipal :

- ✚ De solliciter une subvention de 2 200 € auprès de la Région Grand Est pour l'édition 2017 du Festival de théâtre.
- ✚ De financer la partie non subventionnée.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 04

Objet : Dénomination de la salle du Conseil Municipal

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 26
Pour : 26
Contre :
Abstention :

Rapporteur : Henri CHANUT

Il est proposé d'affecter à la salle du Conseil Municipal, la dénomination de « **salle René BEREND** », en l'honneur de Monsieur René BEREND (1930-2016), Maire de Seichamps et Vice-Président du District Urbain du Grand Nancy de 1977 à 1995.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 05

Objet : Charte liaison école – accueil périscolaire

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 26
Pour : 26
Contre :
Abstention :

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2017

Rapporteur : Pascale TREIBER

La Ville de Seichamps est organisatrice de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Meurthe et Moselle.

Afin de garantir une continuité pédagogique et la sécurité de tous les enfants au cours d'une journée lors du temps d'accueil périscolaire et du temps scolaire, la volonté est de préciser l'organisation de la « **liaison école/ accueil périscolaire** » entre le **Groupe Scolaire Georges de la Tour et la Mairie**.

Un travail collaboratif entre les enseignants du groupe scolaire et le Pôle Jeunesse de la mairie à été mené et a abouti à la rédaction d'une charte.

Celle-ci permet de rappeler les responsabilités de chacun et de préciser les modalités d'organisation :

- lors des temps d'entrée et de sortie des enfants des bâtiments scolaires,
- lorsque les animateurs prennent les enfants en charge pour l'accueil périscolaire,
- lorsque les enseignants prennent les élèves en charge pour le temps scolaire.

Ce document a été validé par le Conseil des Maîtres du groupe scolaire Georges de la Tour.

A présent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette charte.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

RAPPEL DES AFFAIRES ET LISTE DES PRESENTS

DATE DE LA DELIBERATION	N° ACTES	NOMENCLATURE ACTES	OBJET DE LA DELIBERATION	N° feuillet	N° affaire
30/01/2017	7.1	Décisions budgétaires	Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'Investissement avant le vote du budget.	3	1
30/01/2017	7.5.2	Subventions inférieures à 23 000 €	Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)	4	2
30/01/2017	7.5.2	Subventions inférieures à 23 000 €	Demande de subvention – Festival de Théâtre 2017	5	3
30/01/2017	9.4	Vœux et motion	Dénomination de la salle du Conseil Municipal	6	4
30/01/2017	8.1	Enseignement	Charte liaison école – accueil périscolaire	6	5

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2017

CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE OU MOTIFS LES EMPECHANT DE SIGNER	CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE OU MOTIFS LES EMPECHANT DE SIGNER
Henri CHANUT		Armelle VERON	
Danielle GLESS		Pierre SCHNEIDER	
Pascale TREIBER		Stéphane GUILIN	
Michel CHARPENTIER		Jacqueline DIONNET	
Brigitte MEON		Guillaume PELÉ	
Yveline LANUEL		Catherine KRIER	
Marie-Françoise AGOSTINI		Yves GRANJON	
Juan-Ramon GARCIA		Marie-Noëlle MAISTRE	
Frédéric EGLOFFE		Patrick DUBAS	
Jean-Robert LAMBOTTE		Jacqueline PANIS	
Fabienne PREVOT			